

Image not found or type unknown



Corso fleuri - manifestation

Par **sam**, le **14/06/2009** à **00:52**

Bonjour,rnrnEst-ce légal de devoir payer à l'entrer d'une ville pour pouvoir assister à une manifestation ou un corso fleuri de la ville alors que celle-ci est publique? l'entrée peu varier de 5 à 12 euros par personne. Je trouve ça abusé car si on ne peut plus sortir en famille voir une manifestation dans une ville sans payer ça devient lamentable, je comprends que l'on paye pour salle de spectacle mais dans une ville non. A-ton le droit de refuser, y-a-t-il une loi sans avoir de problème avec la police ou la gendarmerie? Merci de votre réponse.